

GASPÉSIE

« *Au-dessus des nuages le soleil brille* »

30 JUILLET AU 06 AOÛT 2010



La Gaspésie, grâce à ses richesses abondantes, à l'immensité et à la beauté de son territoire, est une destination reconnue et recherchée dans l'histoire du tourisme au Québec; les visiteurs y viennent des quatre coins du monde. Nous vous invitons à faire le tour de la péninsule d'une façon différente, en y découvrant les paysages extérieurs qui sont parfois le reflet de nos paysages intérieurs.

Dans un décor entre mer et montagne qui invite à la contemplation, découvrez qu'il existe un passage de la souffrance à la joie, qui peut se vivre au quotidien; un chemin de lumière et d'espérance. Visitez les hauts lieux spirituels de cette région tels le sanctuaire Notre-Dame des Douleurs de Pointe-Navarre, l'oratoire du Mont St-Joseph, la communauté de Myriam Bethléem et la Presqu'île du Silence à Miguasha. Participez à des marches méditatives en montagne et dans des parcs et jardins magnifiques : Parc de la Gaspésie, Parc Forillon, Jardins de Métis.

ITINÉRAIRE PRÉLIMINAIRE

Vend. 30 juillet :

Départ de Montréal à 7h30

Court arrêt dans la région de Québec

Dîner à Rivière du Loup

Route jusqu'à Lac au Saumon, dans la **Vallée de la Matapédia**

Souper et nuit dans une maison de la **Famille Myriam Bethléem** à Lac au Saumon

Sam. 31 juillet :

Déjeuner, animation et dîner à Lac au Saumon

Départ pour Miguasha après le dîner

Visite du **Parc national de Miguasha**. *Ce parc fait partie du Patrimoine mondial de l'UNESCO; les poissons et les plantes fossiles qui s'y trouvent témoignent d'un milieu de vie ayant existé il y a 378 millions d'années.*

Coucher à Nouvelle ou Carleton en famille ou en motel (au choix du participant)

Dim. 1 août :

Visite de la **Presqu'île du Silence** en avant-midi. *Situé à l'extrémité de la presqu'île de Miguasha, la Presqu'île du Silence invite à un retour à l'essentiel. Tout se passe dans le silence et la solitude dans une nature d'une richesse exceptionnelle.*

Visite de l'**oratoire du Mont-Saint-Joseph**. *La montagne a toujours inspiré à l'homme le retour aux sources, la sérénité et la contemplation. Il y eut au Mont-St-Joseph des pèlerinages qui remontent au tout début de la colonie française. La chapelle, d'inspiration bretonne, est bâtie à même les pierres trouvées sur place et enrichie de plusieurs œuvres d'artistes reconnus.*

Marche méditative dans un sentier de nature en après-midi

Coucher à Nouvelle ou Carleton en famille ou en motel (au choix du participant)

Lundi 2 août :

Départ après le déjeuner

Dîner et après-midi libres à Percé. Vous pourrez voir de près le **Rocher Percé**. *Ce bloc de calcaire multicolore s'est formé au fond de la mer il y a 375 millions d'années!!*

Croisière à l'île Bonaventure (optionnel \$) : vous aurez sans doute la chance de voir des baleines et des phoques. L'île abrite la plus grande colonie de fous de Bassan en Amérique du Nord! Souper et nuit à Gaspé chez les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi (maison avec vue sur toute la Baie de Gaspé)

Mardi 3 août :

Visite du **Sanctuaire Notre-Dame des Douleurs** en avant-midi. *Situé à Pointe-Navarre, près de Gaspé, ce sanctuaire marial est un lieu de culte et de pèlerinage depuis 1940, où vous pouvez voir une église qui renferme des œuvres d'art telles le crucifix principal et le Saint Joseph ouvrier (œuvres du sculpteur Médard Bourgault), les huit stations du chemin des douleurs de Marie (œuvre de Rose-Anne Mona, céramiste française). Le tombeau du fondateur, le père Jean-Marie Watier, est accessible 24 heures par jour.*

Visite et randonnée au **Parc Forillon** dans l'après-midi. *Situé à l'extrémité est de la pointe de la Gaspésie, le parc national de Forillon est d'une beauté exceptionnelle. Un réseau de sentiers pédestres de plus de 70 kilomètres permet aux randonneurs de découvrir des paysages grandioses de mer et de montagnes.*

Souper et nuit à Gaspé

Merc. 4 août :

Départ en avant-midi. Nous longerons la côte de la Haute-Gaspésie tout en profitant de quelques arrêts panoramiques. Ascension du **Mont-Saint-Pierre** en autobus adapté, possibilité d'essayer le delta plane en duo avec un moniteur (non-inclus \$, il faut réserver à l'avance). Ce site est considéré comme la capitale du vol libre de tout l'est du Canada.

Souper et nuit à Cap-Chat

Jeudi 5 août :

Journée « défi-montagne » au **Parc de la Gaspésie**, organisée par la communauté Famille Myriam Bethléem de Cap-Chat (autres activités prévues pour les personnes qui ne pourraient pas participer au défi-montagne)

D'une superficie de 802,2 km², le parc de la Gaspésie est situé en plein cœur de la péninsule gaspésienne. Il est possible d'y rencontrer une trentaine de mammifères, dont le caribou des bois, l'orignal et le cerf de Virginie. Plus de 130 kilomètres de sentiers sillonnent le parc et vous permettent de profiter des panoramas de la chaîne des Chic-Chocs et du massif des monts McGerrigle, qui comptent 25 des 40 plus hauts sommets du Québec, dont le sommet du mont Jacques-Cartier à 1 268 m.

Souper à la maison de la Famille Myriam sur le bord du fleuve à Cap-Chat
Temps de prière et animation par les membres de la communauté en soirée
Nuit à Cap-Chat

Vend. 6 août :

Départ de Cap-Chat après le déjeuner

Visite des **Jardins de Métis**. *Ces jardins sont une œuvre d'art horticole d'une beauté exceptionnelle qui jouit d'une reconnaissance à l'échelle internationale. Vous serez émerveillés par environ 3000 espèces et variétés de plantes indigènes et exotiques, dont le pavot bleu qui procure aux Jardins de Métis leur notoriété. De plus, ce site est un attrait touristique majeur en Gaspésie.*

Route vers Montréal en après-midi

Arrivée en soirée.

**Itinéraire sujet à changement
**circuit exclusif, tous droits réservés*

*« La Gaspésie? Le pays intérieur de chacun de nous,
patient, silencieux, inconnu, mystérieux. »*

Félix Leclerc



INFORMATION GÉNÉRALE



Accompagnateur:

René Godbout : retraité de la fonction publique, il se consacre maintenant à l'animation de sessions de formation sur les bases de la foi chrétienne (cours Alpha) et accompagne des groupes en Gaspésie avec Spiritours depuis 2005. Il a suivi diverses formations et sessions de ressourcement spirituel. Il est un amateur de plein air et de randonnées pédestres.

Animateur spirituel :

F. Gérard Vincent, S.C. ptre: Il est présentement missionnaire en Afrique Centrale, après avoir travaillé durant 40 ans en Afrique de l'Ouest et 2 ans en Haïti. Il est religieux chez les Frères du Sacré-Coeur depuis 54 ans et prêtre depuis 34 ans. Après avoir été professeur de langues (français et anglais), catéchète et psychologue, il enseigne présentement l'Écriture Sainte au Grand-Séminaire de Maroua, au Nord-Cameroun. En congé au Québec pour trois mois, il est ravi d'avoir la chance de vous accompagner dans ce pèlerinage.



Le forfait comprend : transport en minivan 15 passagers, 7 nuits d'hébergement en occupation double tel que décrit dans l'itinéraire, 13 repas (7 déjeuners, 3 dîners et 3 soupers), entrées au Parc national de Miguasha, au Parc Forillon, au Parc de la Gaspésie et au Jardin de Métis, animation, autres activités prévues dans l'horaire, services d'un accompagnateur de Spiritours et animateur spirituel, toutes les taxes (incluant la taxe du fonds d'indemnisation de l'OPC).

Le forfait ne comprend pas : autres repas, activités optionnelles, pourboires, dépenses personnelles et assurance voyage

Prix : 1099\$ par personne, taxes incluses

Prix réservez tôt : 1079\$ par personne si inscription avant le 30 avril 2010

Supplément pour chambre individuelle : 125\$ (nous pourrions tenter de vous jumeler avec une autre personne seule si vous le désirez).

Supplément pour motel à Carleton (alternative à l'hébergement en famille) : 65\$/ personne en occupation double pour les 2 nuits, 160\$/personne en occupation simple pour les 2 nuits, ce montant s'additionne au supplément de 125\$.

Date limite d'inscription : 30 mai 2010, ou lorsque le nombre maximum de participants est atteint.

Pour vous inscrire : remplir la fiche d'inscription et nous l'envoyer avec un premier versement de 270\$. Il faut s'inscrire le plus tôt possible car les places sont limitées.

Nb de participants : minimum 7, maximum 11



CONDITIONS GÉNÉRALES

Dépôt et paiement

Un dépôt de 25% du montant total est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet au moins 30 jours avant le départ. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés. Les chèques doivent être faits à l'ordre de Spiritours.

Frais d'annulation

Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25% du montant total
De 45 à 21 jours avant le départ : 50% du montant total
A moins de 21 jours avant le départ : aucun remboursement
Changement de nom : 100\$ de pénalité.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____
Profession : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Tel. (résidence) : _____ Tél. (travail) : _____
Courriel : _____
Date de naissance : _____ No de Passeport : _____
Destination : Gaspésie, « Au-dessus des nuages le soleil brille »
Date de départ : 30 juillet 2010
Date de retour : 06 août 2010

- Je partagerai la chambre avec: _____
 J'aimerais être jumelé(e) et partager ma chambre avec une autre personne du groupe, si on ne peut me jumeler, Spiritours assumera les frais additionnels, mais se garde le droit de me jumeler même pendant le voyage au besoin.
 Je désire une chambre privée. (supplément de : 125\$)

- Je désire faire l'expérience de 2 nuits en famille à Carleton
 Je ne désire pas dormir en famille, je préfère dormir à l'hôtel pour les 2 nuits à Carleton (supplément 65\$ occ.2, ou 160\$ occ.1)

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : _____
Tél : _____

Comment avez-vous entendu parler de Spiritours? _____

Conditions médicales particulières _____

Assurance-Voyage Croix-Bleue, veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie :

- Forfait au Canada (soins médicaux d'urgence, annulation pour 1100\$ maximum et bagages) en occupation double : 73.89 \$ (0 à 60 ans) _____ / 79.60\$ (61 à 65 ans) _____ / 93.60\$ (66 à 70 ans) _____
 Forfait au Canada sans annulation avec interruption: 43.80\$ (0 à 60 ans) _____ / 46.73\$ (61 à 65 ans) _____ / 61.63\$ (66 à 70 ans) _____
 Je ne désire pas d'assurance-voyage _____

N.B. Si vous avez 71 ans et plus vous devez nous contacter pour établir votre prime.

Votre signature signifie que vous avez lu les conditions générales de Spiritours et que vous les acceptez.

Date : _____ Signature : _____

A envoyer avec votre paiement de 270\$ par chèque ou mandat-poste à l'adresse suivante: Spiritours, 1695 Boulevard St-Joseph Est, Suite 100 SS, Montréal, Québec, H2J 1N1.

Nous vous suggérons d'inclure un chèque postdaté au 30 juin 2010 pour la balance du paiement.



Détenteur d'un permis du Québec

FORMULE D'EXCLUSION DUES AUX CONDITIONS PRÉEXISTANTES

Afin d'être admissible à l'assurance médicale vous devez compléter le formulaire suivant :

EXCLUSION 1 ; Au cours des 3 mois précédant la date de prise d'effet* de la couverture, avez-vous pour une maladie ou blessure :

1. été hospitalisé ?.....Non.....Oui
2. eu un changement de posologie dans votre médication existante ?.....Non.....Oui
3. eu un changement dans un traitement existant ?.....Non.....Oui
4. consommé de la nitroglycérine pour une condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de la poitrine ?.....Non.....Oui
5. été traité avec de l'oxygène a domicile ou eu recours a la corticothérapie
Pour une condition pulmonaire ?.....Non.....Oui
6. consulté un médecin (sauf pour un examen de routine) ?.....Non.....Oui
7. reçu un nouveau traitement ou vous en a-t-on prescrit un ?.....Non.....Oui
8. reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament.....Non.....Oui

Si OUI, spécifiez la Condition : _____
Cette condition est exclue de la couverture.

* PRISE D'EFFET DE LA COUVERTURE

1. Assurance médico-hospitalière et assurance forfait régulier: la date de départ du voyage
2. Assurance annulation ou interruption de voyage : la date d'adhésion au contrat.

IMPORTANT

Pour l'assurance médico-hospitalière, veuillez noter que dans le cas où une maladie se déclare entre la date de l'achat de l'assurance et le départ du voyage, cette maladie ne sera pas couverte pendant le voyage.

Signature du Client : _____ Date : _____

Si vous avez répondu OUI à la question

Cette condition n'est pas couverte. Nous vous offrons la possibilité de faire remplir un questionnaire médical par votre médecin traitant. Si le questionnaire médical est **ACCEPTÉ** par la Croix Bleue, cette condition sera **COUVERTE**.

Compléter la partie suivante **SEULEMENT** dans le cas où votre réponse est OUI

NOM: _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE) : _____

ASSURANCE HOSPITALISATION

Pour être admissible à cette assurance, il faut être résident canadien et être bénéficiaire au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec.

Pour adhérer à cette assurance vous devez obligatoirement remplir la formule d'exclusion due aux conditions préexistantes et le retourner avec votre paiement.

Voici un résumé de ce que l'assurance médico- hospitalisation couvre* :

- Frais hospitaliers jusqu'à \$5,000,000
- Médicaments (lorsque prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence)
- Soins dentaires par suite d'un traumatisme externe (jusqu'à \$2,000)
- Service d'ambulance
- Rapatriement
- Allocation de subsistance (jusqu'à \$3,000)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage

ASSURANCE ANNULATION

Cette assurance vous donne droit à un remboursement complet pour toutes sortes de situations pouvant arriver et qui pourraient vous empêcher de partir.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation couvre* :

Votre voyage sera remboursé si vous vous voyez obligé d'annuler votre départ ou d'interrompre ou de prolonger votre voyage après qu'il ait commencé, à la suite de :

- Maladie, hospitalisation, lésions corporelles ou décès
- Mise en quarantaine
- Sinistre qui rend inhabitable la résidence principale
- Retard en raison d'une panne mécanique de la voiture, du mauvais temps, d'un accident de la route ou d'un barrage routier ordonné par la police en cas d'urgence
- Événement dans le pays de la destination du voyage qui incite le gouvernement du Canada à émettre une recommandation selon laquelle les citoyens canadiens ne devraient pas voyager à l'intérieur de ce pays pour une période couvrant le voyage assuré. L'adhésion à l'assurance doit avoir lieu avant que la recommandation gouvernementale ne soit divulguée
- Refus de la demande de visa (certaines conditions s'appliquent)
- Perte involontaire de votre emploi (certaines conditions s'appliquent)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation ne couvre pas :

- Toute maladie qui était diagnostiquée au moment de l'achat de cette assurance
- Tout traitement ou chirurgie conseillé avant la date d'achat du voyage
- Refus ou changement de décision pour la participation au voyage

ASSURANCE BAGAGES

Couverture jusqu'à 1500\$ (maximum 300\$ par article)

Risques assurés : perte, endommagement, vol, retard (pour 12 heures et plus); un montant jusqu'à concurrence de 250\$ sera accordé pour vêtements et/ou accessoires de première nécessité.

Vous devez absolument avoir déclaré la perte aux autorités et avoir obtenu un rapport écrit.

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage